

Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 11 mars 2025

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pascal Gréverath déposée lors de la séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier du 25 février 2025, intitulée « Pour une meilleure valorisation des déchets plastiques »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier du 25 février 2025, le délibérant a pris en considération l'interpellation de M. Pascal Gréverath intitulée « Pour une meilleure valorisation des déchets plastiques ».

L'interpellateur évoque tout d'abord le recyclage de différentes catégories déchets valorisables en Suisse et des bienfaits environnementaux qui en découlent. M. Gréverath relève également le très faible taux de recyclage des plastiques, à hauteur de 9 % seulement, alors que les flacons PET sont recyclés à hauteur de 97 %. L'interpellateur rappelle qu'une initiative parlementaire qui demande le développement de l'économie circulaire dans notre pays, adoptée en novembre 2024, a été transmise au Conseil fédéral afin de mettre en œuvre les modifications réglementaires liées à cet objet.

Selon l'interpellateur, l'une des bases de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) modifiée concerne la primauté du recyclage sur l'incinération des déchets.

M. Gréverath se réfère également aux initiatives qui ont déjà été introduites dans quelques villes suisses, dont celle d'Yverdon-les-Bains, qui visent à collecter les plastiques séparément, dans des sacs taxés vendus à un prix plus attractif que les sacs taxés communaux destinés à l'incinération. Ainsi, selon l'interpellateur, les communes qui participent à cette offre reçoivent un dédommagement de CHF 15.- par tonne de plastiques collectés.

L'interpellation de M. Gréverath se conclut comme suit :

« Alors qu'aujourd'hui, à l'exception des bouteilles PET qui sont recyclées, les déchets plastiques ménagers récoltés par la Commune de Blonay – Saint-Légier sont incinérés, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- *Comment envisage-t-elle de permettre à la population de Blonay – Saint-Légier qui le souhaite, de s'engager dans une gestion de ses déchets plastiques ménagers qui soit environnementalement et économiquement plus performante ?*
- *Comment va-t-elle participer au renforcement de l'économie circulaire conformément à la politique nationale, en particulier pour le recyclage des déchets plastiques ?*
- *Comment compte-t-elle tirer parti du lancement du projet RecyPac ?*

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses constructives et documentées »

Réponses de la Municipalité :

En préambule, il faut savoir que la Municipalité accorde une grande importance à la réduction des déchets, dont les plastiques, ainsi qu'à l'optimisation des filières de tri. Le rapport de gestion 2024 renseignera prochainement et de manière complète le Conseil communal sur l'évolution de la collecte des déchets, dans notre Commune, avec une diminution des tonnages de plusieurs catégories malgré une augmentation constante de la population. De plus, la reprise et le recyclage des emballages en polystyrène expansé (Sagex) a été introduit dans nos deux centres de tri avec succès, depuis le début de l'année 2024.

Nous tenons également à rappeler que « le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit » et le principe dit « du pollueur-payeur » qui sous-tend les lois concernant la gestion des déchets. Ce qui fait que les grands distributeurs, notamment, mettent des récipients à disposition de leurs clients pour la reprise de leurs emballages et flacons en plastique. Cela va exactement dans le sens de la hiérarchisation du traitement des déchets, comme l'interpellateur le relève dans son exposé. Soit, avant toute autre action, viser la réduction et la réutilisation des déchets, avant même d'envisager leur recyclage ou leur incinération.

Pour répondre de manière globale aux questions de l'interpellation, il convient de préciser qu'à ce jour, en Suisse romande, trois entreprises privées proposent la reprise des plastiques en sacs payants, à savoir :

- Leo Recycle, entité fondée suite à un regroupement de cinq entreprises privées de collecte de déchets (Retripa, Cand-Landi, Henry Transports, Haldimann et Serbeco) ;
- Coopérative Migros ;
- RecyPack, organisation sectorielle fondée sous la direction de Swiss Recycle et composée de distributeurs, de détaillants et de producteurs d'emballages.

Toutefois, l'analyse des différentes solutions proposées démontre, qu'actuellement, la mise en place d'une collecte des déchets plastiques en sacs payants présente plusieurs inconvénients, que ce soit d'un point de vue environnemental, économique ou encore logistique (transports).

Impact environnemental

L'Association suisse des recycleurs de plastique (ASRP), active depuis plus de 10 ans principalement en Suisse alémanique, indique, dans son rapport 2023, que seuls 51% des plastiques collectés font l'objet d'un recyclage, tandis que 40,2% sont finalement incinérés (sur environ 10'200 tonnes collectées en 2023). A relever que les tonnages de plastiques destinés à l'incinération finissent dans les cimenteries ou sont exportés à l'étranger, sans traçabilité.

Une telle proportion interroge sur la pertinence environnementale de ces offres privées, d'autant plus que la collecte et le tri mobilisent des ressources supplémentaires, dont les transports, les infrastructures de tri et les émissions de CO2.

Charge supplémentaire pour les ménages

La collecte des plastiques en sacs payants impliquerait des coûts supplémentaires pour les habitant.es. En effet, au lieu de rendre les emballages et flacons en plastique aux distributeurs, les ménages devraient acheter des sacs spécifiques - en plus des sacs taxés communaux pour les autres déchets ménagers - avec l'obligation d'acheminer le tout dans les centres de tri et non dans les plus proches éco-points de quartiers.

Manque de stabilité réglementaire et institutionnelle

L'organisation du recyclage des plastiques est en constante évolution. La Confédération travaille à la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire national (motion Dobler, articles 31b et 32a ter de la Loi sur la protection de l'environnement), dont les modalités ne sont pas encore arrêtées. D'autre part, le Conseil d'Etat vaudois a lancé une révision de la Loi sur la gestion des déchets (LGD) ainsi qu'une révision complète du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD), nouveautés dont les contours ne sont pas encore connus et qui pourraient bien entraîner des adaptations de notre réglementation communale.

Meilleures solutions

Plutôt que d'investir dans un système de collecte onéreux et somme toute peu efficace, en regard du tonnage promis à recyclage, versus le tonnage de plastiques non recyclables destinés à l'exportation et/ou à l'incinération, la Municipalité trouve plus pertinent de renforcer les efforts de sensibilisation à la réduction des déchets plastiques à la source.

Encourager les emballages réutilisables, promouvoir les écoemballages et faciliter l'accès aux systèmes de recyclage existants dans les commerces, sont des alternatives, à nos yeux comme à ceux des professionnels du traitement des déchets ménagers, plus durables et efficaces. La suppression des sacs plastiques à usage unique, notamment dans les rayons de fruits et légumes des grandes surfaces, est également une approche efficace. Le périmètre GEDERIVIERA a récemment formulé cette demande, sous la signature des syndicats, à l'ensemble des acteurs de la grande distribution présents sur le territoire des neuf communes de notre région.

De même, une récente prise de position de la Fédération romande des consommateurs (no 158 du magazine « Mieux choisir »), nous apprend que « Surtout, le recyclage ne règle pas le problème de la surconsommation de plastique, voire y contribue en donnant la fausse impression qu'il apporte la solution... »

Conclusions

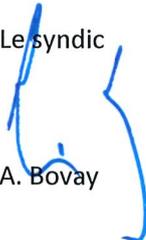
Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Municipalité de Blonay – Saint-Légier ne va pas s'engager dans une gestion des déchets plastiques encore si peu environnementalement et économiquement performante. Dans l'attente d'une plus grande stabilité légale et réglementaire en la matière, notre autorité et ses services concernés vont poursuivre le renforcement de l'économie circulaire avec une gestion toujours plus fine des déchets ménagers et de leur tri. Dont, notamment, la promotion de la récolte des déchets alimentaires méthanisables (système Gastrovert) des ménages et de la restauration collective. Quant au projet RecyPac, une rencontre d'information et de documentation est agendée tout prochainement avec le service des espaces publics.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Pascal Gréverath, intitulée « Pour une meilleure valorisation des déchets plastiques ».

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay




le secrétaire adj.
J.-M. Guex



Délégation municipale : M. Jean-Marc Nicolet, municipal

Copie : Bureau du Conseil communal
Service des espaces publics